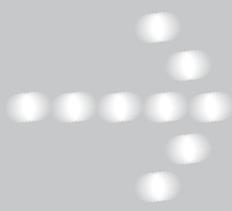
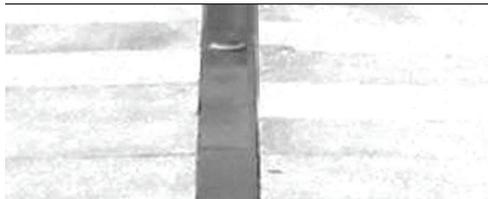




Vendredi
2 avril 2021
N° 480



Recueil des **Actes** administratifs

SOMMAIRE

Conseil départemental

Séance du 26 mars 2021

N°s 1002-1/1002-2/1003/1004/1005/1006/2007/2008/2009/2010/
2011/3012/3013/3014/3015/3016/4017/4019/4020/4021/4022/
5023/5024/5025/5026/5027/5028/5029/5030/5031

Délibérations du Conseil départemental du 26 mars 2021

N° Dossier	DESIGNATION DES DELIBERATIONS	Page écran
1.002-1	EHPAD "LES TILLEULS" DE CHANU – DEMANDE DE GARANTIE D'EMPRUNT : REFINANCEMENT DU PRET RELATIF A LA CONSTRUCTION ET A LA REHABILITATION DE L'ETABLISSEMENT	5
1.002-2	ASSOCIATION "LES RIVES DU LAC" – DEMANDE DE GARANTIE D'EMPRUNT POUR LA CONSTRUCTION DE 12 PLACES D'ACCUEIL TRANSITOIRE A COULONGES-SUR-SARTHE	5
1.003	ADMISSIONS EN NON VALEUR SUR CREANCES	5
1.004	INFORMATION DES ELUS - DECISIONS PRISE PAR DELEGATION DANS LE CADRE DE LA LOI DU 12 MAI 2009 DE SIMPLIFICATION DES DROITS	6
1.005	DIVERSES DISPOSITIONS EN MATIERE DE RESSOURCES HUMAINES	6
1.006	BILAN 2020 DE L'AGENCE DEPARTEMENTALE D'INGENIERIE	8
2.007	DECLASSEMENT DE LA ROUTE DEPARTEMENTALE 307 COMMUNE D'ECOUVES	8
2.008	REDEVANCE D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC DEPARTEMENTAL - EXONERATION POUR LES TERRASSES DE CAFE ET RESTAURANTS AU TITRE DE L'ANNEE 2021	8
2.009	SUBVENTION SECURITE ROUTIERE	9
2.010	SUBVENTIONS AU TITRE DU PROGRAMME ENVIRONNEMENT (923)	9
2.011	AVENANT N°2 A LA CONVENTION CONSTITUTIVE DU GROUPEMENT D'INTERET PUBLIC "AGENCE NORMANDE DE LA BIODIVERSITE ET DU DEVELOPPEMENT DURABLE" ET CONTRIBUTION 2021	10
3.012	PROGRAMME DEPARTEMENTAL D'INSERTION 2021	10
3.013	SUBVENTIONS POUR LES STRUCTURES OEUVRANT DANS LE LOGEMENT SOCIAL ET INTERVENTIONS DU DEPARTEMENT AU TITRE DE SES POLITIQUES HABITAT	11
3.014	SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS ET GROUPEMENTS DIVERS A CARACTERE SOCIAL ET DE SANTE OU OEUVRANT EN FAVEUR DES PAYS EN DEVELOPPEMENT	11
3.015	CONSTITUTION D'UN OPERATEUR ORNAIS EN MATIERE DE LOGEMENT SOCIAL	12
3.016	BILAN 2020 DU CENTRE DEPARTEMENTAL DE SANTE	13
4.017	ACCORD DEPARTEMENTAL DE RELANCE	13

N° Dossier	DESIGNATION DES DELIBERATIONS	Page écran
4.018	SOLIDARITE TERRITORIALE - OPERATIONS COLLECTIVES DE MODERNISATION DE L'ARTISANAT DU COMMERCE ET DES SERVICES EN MILIEU RURAL - BILAN ET MODIFICATION DU REGLEMENT	RETIRÉ
4.019	PARTENARIAT TOURISTIQUE - SUBVENTIONS 2021 AUX STRUCTURES DE DROIT PRIVE	13
4.020	AIDES A L'AGRICULTURE	14
4.021	LUTTE CONTRE LA PROLIFERATION DU FRELON ASIATIQUE	17
4.022	ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS 2021 A LA FILIERE EQUINE	17
5.023	SUBVENTIONS AU TITRE DE LA CONSERVATION ET DE LA VALORISATION DU PATRIMOINE	18
5.024	SUBVENTION AU TITRE DE L'ACTION CULTURELLE - ACTION DIFFUSION	18
5.025	SUBVENTION AU TITRE DE L'ACTION CULTURELLE - ACTION CREATION	19
5.026	SUBVENTIONS AU TITRE DE L'ACTION CULTURELLE - FESTIVALS	20
5.027	SUBVENTIONS AU TITRE DE L'ACTION CULTURELLE	21
5.028	SUBVENTIONS AU TITRE DES MUSIQUES ACTUELLES	22
5.029	ATELIER CANOPE DE L'ORNE - SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT ET D'INVESTISSEMENT 2021	22
5.030	SOUTIEN A LA VIE ASSOCIATIVE - UNIVERSITE INTER-AGES DE NORMANDIE	22
5.031	CONTRAT TERRITOIRE LECTURE 2021-2023	23

DELIBERATIONS

DU CONSEIL

DEPARTEMENTAL

DIRECTION DES AFFAIRES JURIDIQUES ET DES ASSEMBLEES

DELIBERATIONS DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

Du 26 MARS 2021

D.1.002-1. EHPAD "LES TILLEULS" DE CHANU – DEMANDE DE GARANTIE D'EMPRUNT : REFINANCEMENT DU PRET RELATIF A LA CONSTRUCTION ET A LA REHABILITATION DE L'ETABLISSEMENT

Le Conseil départemental de l'Orne a décidé d'accorder son cautionnement avec renonciation au bénéfice de discussion pour le remboursement de toutes sommes dues en principal à hauteur de 50 %, augmentées dans la même proportion de tous intérêts, intérêts de retard, commissions, indemnités, frais et accessoires au titre du contrat à intervenir entre l'EHPAD « Les Tilleuls » et La Banque Postale.

L'offre de prêt est jointe en annexe et fait partie intégrante de la présente délibération.

Reçue en Préfecture le : 30 mars 2021

D.1.002-2. ASSOCIATION « LES RIVES DU LAC » - DEMANDE DE GARANTIE D'EMPRUNT POUR LA CONSTRUCTION DE 12 PLACES D'ACCUEIL TRANSITOIRE A COULONGES SUR-SARTHE

Le Conseil départemental de l'Orne a décidé d'accorder la garantie du Département de l'Orne à hauteur de 50 %, soit 110 000 € pour un emprunt d'un montant maximum de 220 000 € à contracter par l'association « Les Rives du Lac ». Cet emprunt est composé d'un prêt du Crédit Mutuel de Maine Anjou et Basse-Normandie de 220 000 € d'une durée de 20 ans et au taux d'intérêt fixe de 1,42 %.

Ce prêt est destiné à financer la construction d'un établissement d'accueil transitoire de 12 places à Coulonges-sur-Sarthe permettant d'assurer aux personnes fragilisées de recouvrer leur autonomie.

Reçue en Préfecture le : 30 mars 2021

D.1.003. ADMISSIONS EN NON VALEUR SUR CREANCES

Le Conseil départemental de l'Orne a décidé :

ARTICLE 1 : de prononcer l'admission en non-valeur des créances proposées comme irrécouvrables pour un montant de 75 476,66 € dont :

- ✓ 70 333,75 € au chapitre 65 imputation B3000 65 6541 0202 du budget du Département,
- ✓ 5 142,91 € au chapitre 65 imputation B3000 65 6542 0202 du budget du Département,

ARTICLE 2 : de donner délégation à la Commission permanente du Conseil départemental pour statuer sur les réclamations qui pourraient se produire en matière de recouvrement.

Reçue en Préfecture le : 30 mars 2021

D.1.004. INFORMATION DES ELUS - DECISIONS PRISE PAR DELEGATION DANS LE CADRE DE LA LOI DU 12 MAI 2009 DE SIMPLIFICATION DES DROITS

Le Conseil départemental de l'Orne a décidé de prendre acte des décisions prises par M. le Président du Conseil départemental dans le cadre des délégations qu'il a reçues du Conseil départemental.

Reçue en Préfecture le : 30 mars 2021

D.1.005. DIVERSES DISPOSITIONS EN MATIERE DE RESSOURCES HUMAINES

Le Conseil départemental de l'Orne a décidé :

ARTICLE 1 : de créer suite à transformation des anciens postes :

- 1 poste d'attaché susceptible d'être pourvu par un agent contractuel sur le fondement de l'article 3-3 2° de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 dont la rémunération sera calculée sur la grille d'attaché jusqu'au 11^{ème} échelon selon la qualification et l'expérience de l'agent recruté. Il pourra bénéficier des primes afférentes au grade, le cas échéant,
- 1 poste de technicien susceptible d'être pourvu par un agent contractuel sur le fondement de l'article 3-3 2° de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 dont la rémunération sera calculée sur la grille de rédacteur jusqu'au 11^{ème} échelon selon la qualification et l'expérience de l'agent recruté. Il pourra bénéficier des primes afférentes au grade, le cas échéant,
- 3 postes d'assistant socio-éducatif susceptibles d'être pourvus par des agents contractuels sur le fondement de l'article 3-3 2° de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 dont leur rémunération sera calculée sur la grille d'assistant socio-éducatif jusqu'au 11^{ème} échelon selon la qualification et l'expérience des agents recrutés. Ils pourront bénéficier des primes afférentes au grade, le cas échéant,
- 3 postes de rédacteur susceptibles d'être pourvus par des agents contractuels sur le fondement de l'article 3-3 2° de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 dont leur rémunération sera calculée sur la grille de rédacteur jusqu'au 12^{ème} échelon selon la qualification et l'expérience des agents recrutés. Ils pourront bénéficier des primes afférentes au grade, le cas échéant,
- 1 poste de rédacteur,
- 2 postes d'adjoint administratif,
- 3 postes d'adjoint technique.

ARTICLE 2 : de transformer dans les effectifs budgétaires :

- 2 postes de technicien susceptibles d'être pourvus par des agents contractuels sur le fondement de l'article 3-3 2° de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 dont leur rémunération sera calculée sur la grille de rédacteur jusqu'au 12^{ème} échelon selon leur qualification et l'expérience des agents recrutés. Ils pourront bénéficier des primes afférentes au grade, le cas échéant.

ARTICLE 3 : de créer :

- 1 poste d'attaché susceptible d'être pourvu par des agents contractuels sur le fondement de l'article 3-3 2° de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 dont la rémunération sera calculée sur la grille d'attaché jusqu'au 11^{ème} échelon selon la qualification et l'expérience de l'agent recruté. Il pourra bénéficier des primes afférentes au grade, le cas échéant,
- 1 poste de technicien susceptible d'être pourvu par un agent contractuel sur le fondement de l'article 3-3 2° de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 dont la rémunération sera calculée sur la grille de technicien jusqu'au 12^{ème} échelon selon la qualification et l'expérience de l'agent recruté. Il pourra bénéficier des primes afférentes au grade, le cas échéant,

- 1 poste d'assistant socio-éducatif susceptible d'être pourvu par un agent contractuel sur le fondement de l'article 3-3 2° de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 dont la rémunération sera calculée sur la grille d'assistant socio-éducatif jusqu'au 11^{ème} échelon selon la qualification et l'expérience de l'agent recruté. Il pourra bénéficier des primes afférentes au grade, le cas échéant,
- 2 postes de rédacteur susceptibles d'être pourvus par des agents contractuels sur le fondement de l'article 3-3 2° de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 dont la rémunération sera calculée sur la grille de rédacteur jusqu'au 12^{ème} échelon selon la qualification et l'expérience des agents recrutés. Ils pourront bénéficier des primes afférentes au grade, le cas échéant,
- 2 postes d'attaché de conservation du patrimoine susceptibles d'être pourvus par des agents contractuels sur le fondement de l'article 3-3 2° de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 dont leur rémunération sera calculée sur la grille d'attaché de conservation du patrimoine jusqu'au 11^{ème} échelon selon la qualification et l'expérience des agents recrutés. Ils pourront bénéficier des primes afférentes au grade, le cas échéant.

ARTICLE 4 : de supprimer :

- 4 postes de rédacteur principal de 2^{ème} classe,
- 2 postes d'assistant socio-éducatif de classe exceptionnelle,
- 1 poste d'assistant socio-éducatif de 1^{ère} classe,
- 3 postes d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe,
- 1 poste d'adjoint administratif principal de 1^{ère} classe,
- 1 poste d'adjoint technique principal de 1^{ère} classe,
- 1 poste d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe,
- 1 poste d'adjoint administratif à TNC 50%,
- 1 poste d'ingénieur en chef hors classe,
- 1 poste d'agent de maîtrise principal.

ARTICLE 5 : de permettre le versement de la prime de fonctions et de résultats (PFR) pour le corps des personnels de direction de la FPH, y compris pour les contractuels relevant du corps des personnels de Direction FPH, qui se décompose comme suit :

GRADE	PFR (part liée aux fonctions)			PFR (part liée aux résultats)		
	Montant annuel de référence	Coef de grade	Montant individuel maxi	Montant Annuel de référence	Coef mini/coef maxi	Montant Individuel maxi
Directeur d'établissement de classe normale (FPH)	3 600 €	3★	10 800 €	2 400 €	0 à 6	14 400 €
	★ pour les agents logés par nécessité absolue de service ou bénéficiant d'une indemnité compensatrice de logement, la cotation de la part liée aux fonctions est affectée d'un coefficient maximal de 3					

- La part fonctionnelle tient compte des responsabilités, du niveau d'expertise et des sujétions spéciales liées aux fonctions exercées
- La part liée aux résultats tient compte des résultats de la procédure d'évaluation individuelle prévue par la réglementation en vigueur et de la manière de servir.

ARTICLE 6 : le versement de la part « fonctions » de cette indemnité sera mensuel.

ARTICLE 7 : le versement de la part « résultats » de cette indemnité sera versée en fin d'année en fonction de la procédure d'évaluation prévue par le décret n° 2005-1095 du 1^{er} septembre 2005.

ARTICLE 8 : que les montants de référence seront automatiquement revalorisés en fonction des modifications réglementaires sans qu'il soit nécessaire que le Conseil départemental statue à nouveau.

ARTICLE 9 : que les dépenses correspondantes seront imputées sur les crédits prévus à cet effet au budget du Département.

Reçue en Préfecture le : 30 mars 2021

D.1.006. BILAN 2020 DE L'AGENCE DEPARTEMENTALE D'INGENIERIE

Le Conseil départemental de l'Orne a décidé de prendre acte de la communication de l'activité 2020 de l'Agence départementale d'Ingénierie.

Reçue en Préfecture le : 01 avril 2021

D.2.007. DECLASSEMENT DE LA ROUTE DEPARTEMENTALE 307 COMMUNE D'ECOUVES

Le Conseil départemental de l'Orne a décidé :

ARTICLE 1 : d'approuver le transfert d'une section de la route départementale n° 307 d'une longueur de 1 100 m dans le domaine public communal d'Ecouvès (Commune déléguée de Forges).

ARTICLE 2 : d'autoriser M. le Président du Conseil départemental à signer tous documents relatifs à ce dossier.

Reçue en Préfecture le : 29 mars 2021

D.2.008. REDEVANCE D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC DEPARTEMENTAL - EXONERATION POUR LES TERRASSES DE CAFE ET RESTAURANTS AU TITRE DE L'ANNEE 2021

Le Conseil départemental de l'Orne a décidé :

ARTICLE 1 : d'exonérer de la redevance due au titre de l'année 2021, les propriétaires de cafés et restaurants possédant une terrasse ou une véranda ancrée sur le domaine public départemental.

ARTICLE 2 : d'autoriser M. le président du Conseil départemental à signer tous documents relatifs à ces dossiers.

Reçue en Préfecture le : 29 mars 2021

D.2.009. SUBVENTION SECURITE ROUTIERE

Le Conseil départemental de l'Orne a décidé d'attribuer sur le chapitre 65 imputation B4200 65 6574 60, subventions de fonctionnement aux personnes ou organismes de droit privé - action 9213, une subvention de fonctionnement de 4 000 € au titre de la prévention routière pour 2021.

Reçue en Préfecture le : 30 mars 2021

D.2.010. SUBVENTIONS AU TITRE DU PROGRAMME ENVIRONNEMENT (923)

Le Conseil départemental de l'Orne a décidé :

ARTICLE 1 : d'accorder les subventions forfaitaires 2021 au titre de l'environnement aux organismes cités ci-dessous :

<i>Organismes demandeurs</i>	<i>Subvention accordée en 2020</i>	<i>Subvention proposée en 2021</i>
Association de la Maison de la rivière et du paysage (CPIE des Collines Normandes)	135 000 €	135 000 €
Association pour l'entretien du Marais du Grand Hazé	11 000 €	11 000 €
Association faune et flore de l'Orne (AFFO)	900 €	900 €
Société d'horticulture de l'Orne	900 €	900 €
Total	147 800 €	147 800 €

Les crédits seront prélevés pour :

- 136 800 € sur le chapitre 65 imputation B4400 65 6574 74 du budget départemental,
- 11 000 € sur le chapitre 65 imputation B4400 65 6574 738 du budget départemental et prélevés sur la TA-ENS.

ARTICLE 2 : de renouveler l'adhésion à l'entente de lutte interdépartementale contre les zoonoses (ELIZ) pour l'année 2021, pour un montant de 2 128,37 €

Ce montant sera prélevé sur le chapitre 65 imputation B4400 65 6561 74 du budget départemental.

ARTICLE 3 : d'accorder à la Cellule d'animation technique pour l'eau et les rivières (CATER), une subvention de 35 000 € destinée à financer les frais de fonctionnement 2021, estimés à 353 884 €

Les crédits seront prélevés sur le chapitre 65 imputation B4400 65 6574 74 du budget départemental.

ARTICLE 4 : d'accorder une subvention de 534 850 € au Groupement de défense sanitaire de l'Orne (GDS de l'Orne), dans le cadre de la lutte contre les maladies animales des bovins, ovins, porcins et équins pour améliorer la qualité et la valeur du cheptel ornaï.

Les crédits seront prélevés au chapitre 65 imputation B4400 65 6574 74 AE B4400 F 1024 du budget départemental.

ARTICLE 5 : d'accorder à la Fédération départementale des groupements de défense contre les organismes nuisibles (FDGDON), une subvention de 39 500 €

Les crédits seront prélevés au chapitre 65 imputation B4400 65 6574 74 du budget départemental.

ARTICLE 6 : d'approuver les conventions 2021, jointes en annexe à la délibération, avec la Maison de la rivière et du Paysage, la CATER, le GDS de l'Orne et la FDGDON et d'autoriser M. le Président du Conseil départemental à les signer.

Reçue en Préfecture le : 31 mars 2021

D.2.011. AVENANT N° 2 A LA CONVENTION CONSTITUTIVE DU GROUPEMENT D'INTERET PUBLIC "AGENCE NORMANDE DE LA BIODIVERSITE ET DU DEVELOPPEMENT DURABLE" ET CONTRIBUTION 2021

Le Conseil départemental de l'Orne a décidé :

ARTICLE 1 : d'adopter l'avenant n° 2 à la convention constitutive du Groupement d'intérêt public (GIP) « Agence Normande de la Biodiversité et du Développement Durable (ANBDD) joint en annexe à la délibération et d'autoriser M. le Président du Conseil départemental à le signer.

ARTICLE 2 : d'autoriser M. le Président du Conseil départemental à signer les éventuels nouveaux avenants à la convention constitutive du GIP ANBDD n'apportant pas de modifications substantielles.

ARTICLE 3 : de donner délégation à la Commission permanente pour valider les éventuels nouveaux avenants à la convention constitutive du GIP ANBDD apportant des modifications substantielles.

ARTICLE 4 : d'accorder au GIP ANBDD, au titre de la contribution 2021, la somme de 8 000 € prévue dans la convention constitutive. Ce montant sera prélevé au chapitre 65 imputation B4400 65 6568 74 du budget départemental.

Reçue en Préfecture le : 31 mars 2021

D.3.012. PROGRAMME DEPARTEMENTAL D'INSERTION 2021

Le Conseil départemental de l'Orne a décidé :

ARTICLE 1 : d'adopter le détail de la programmation des crédits d'insertion 2021 joint à la délibération et d'autoriser M. le Président du Conseil départemental à signer tous les documents d'exécution de cette décision.

ARTICLE 2 : de prélever ces dépenses sur les crédits inscrits aux imputations suivantes :

- Chapitre 017-B8710 017 6574 564
- Chapitre 017-B8710 017 611 564
- Chapitre 017-B8710 017 65737 564

ARTICLE 3 : de donner délégation à la Commission permanente pour l'affectation du reliquat disponible dans la mise en œuvre du Pacte Territorial pour l'Insertion et dans le cadre de l'instruction des demandes de subvention d'investissement.

Reçue en Préfecture le : 31 mars 2021

D.3.013. SUBVENTIONS POUR LES STRUCTURES OEUVRANT DANS LE LOGEMENT SOCIAL ET INTERVENTIONS DU DEPARTEMENT AU TITRE DE SES POLITIQUES HABITAT

Le Conseil départemental de l'Orne a décidé :

ARTICLE 1 : d'accorder les subventions suivantes :

- 60 632 € à l'association départementale d'information sur le logement (ADIL),
- 15 000 € à l'association SOLIHA TERRITOIRES EN NORMANDIE,
- 1 000 € à l'association LIEN,
- 9 600 € à l'association ARC EN CIEL,
- 22 680 € à l'association YSOS pour ses actions « accueil de jour »,
- 41 310 € à l'association COALLIA pour ses actions « accueil de jour »,
- 31 000 € à l'association MEDIA'DOM.

ARTICLE 2 : d'imputer ces dépenses au chapitre 65, imputation B8710 65 6574 72 subvention de fonctionnement aux associations.

ARTICLE 3 : d'accorder la subvention suivante :

- 6 000 € à la ville d'Argentan pour la Résidence jeunes travailleurs à Argentan.

ARTICLE 4 : d'imputer ces dépenses au chapitre 65, imputation B8710 65 65735 72 subvention de fonctionnement aux autres groupements de collectivités.

ARTICLE 5 : d'accorder les subventions suivantes :

- 13 200 € à YSOS pour son « accompagnement social lié au logement » sur son territoire d'intervention,
- 139 600 € à COALLIA pour son « accompagnement social lié au logement » sur son territoire d'intervention et pour son action « accompagnement social dans le cadre du logement temporaire des jeunes » sur son territoire d'intervention.

ARTICLE 6 : d'imputer ces dépenses au chapitre 65 l'imputation B8710 65 6574 581 fonds de solidarité pour le logement.

ARTICLE 7 : d'autoriser M. le Président du Conseil départemental à signer les conventions de financement et d'exécution correspondantes ainsi que tous documents s'y rapportant.

Reçue en Préfecture le : 31 mars 2021

D.3.014. SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS ET GROUPEMENTS DIVERS A CARACTERE SOCIAL ET DE SANTE OU OEUVRANT EN FAVEUR DES PAYS EN DEVELOPPEMENT

Le Conseil départemental de l'Orne a décidé :

D'allouer :

ARTICLE 1 : SUBVENTIONS PAYEES AU CHAPITRE 65 IMPUTATION B8100 65 6574 50

Subventions santé :

UNAFAM	730 €
Vie Libre	1 620 €
ORS-CREAI Normandie	2 430 €
VMEH	300 €
Drog' Aide / APSA	45 360 €
Protection civile de l'Orne	2 430 €

Subventions sociales :

SOS Amitié	530 €
Association des Visiteurs de Prison	650 €
Les Restaurants du Cœur	20 700 €
L'Accueil Alençonnais	810 €
Secours Catholique	11 700 €
La Banque Alimentaire de l'Orne	10 000 €

Subvention en faveur des pays en développement

FORAGE MALI	12 150 €
-------------	----------

ARTICLE 2 : SUBVENTIONS PAYEES AU CHAPITRE 65 IMPUTATION B8100 65 65737 40

Hélicoptère du SAMU du Centre hospitalier d'Alençon	361 680 €
Centre 15	194 820 €

ARTICLE 3 : SUBVENTION PAYEE AU CHAPITRE 65 IMPUTATION B8100 65 65738 50

Conseil départemental de l'accès au droit de l'Orne	300 €
---	-------

ARTICLE 4 : d'autoriser M. le Président du Conseil départemental à signer les conventions à intervenir.

Reçue en Préfecture le : 31 mars 2021

D.3.015. CONSTITUTION D'UN OPERATEUR ORNAIS EN MATIERE DE LOGEMENT SOCIAL
--

Le Conseil départemental de l'Orne a décidé :

ARTICLE 1 : d'approuver le projet de protocole de préfiguration annexé à la présente délibération, d'affirmer la volonté de construire un pôle ornaïis de logement social solide et durable autour de l'Office Public de l'Habitat de l'Orne, dont le Conseil Départemental est la collectivité de rattachement.

ARTICLE 2 : de donner délégation à M. le Président du Conseil départemental pour le signer.

Reçue en Préfecture le : 31 mars 2021

D.3.016. BILAN 2020 DU CENTRE DEPARTEMENTAL DE SANTE

Le Conseil départemental de l'Orne a décidé de prendre acte de la communication de l'activité 2020 du Centre départemental de santé.

Reçue en Préfecture le : 31 mars 2021

D.4.017. ACCORD DEPARTEMENTAL DE RELANCE

Le Conseil départemental de l'Orne a décidé :

ARTICLE 1 : d'engager des négociations avec l'Etat pour préparer une contractualisation dans le cadre du plan de relance national.

ARTICLE 2 : d'autoriser M. le Président du Conseil départemental à signer un accord départemental de relance avec Madame la Préfète de l'Orne.

Reçue en Préfecture le : 30 mars 2021

D.4.019. PARTENARIAT TOURISTIQUE - SUBVENTIONS 2021 AUX STRUCTURES DE DROIT PRIVE

Le Conseil départemental de l'Orne a décidé :

ARTICLE 1 : d'attribuer, au titre de l'action « partenariat touristique » du programme action touristique, les subventions suivantes :

Nom des structures bénéficiaires	Subvention 2021
Association Loisirs Accueil Orne (LAO)	120 000 €
Association Relais des gîtes de France Orne	30 600 €
Association Les Chemins du Mont Saint Michel	8 910 €
Association des amis du Château et des jardins de Sassy	6 156 €
Association Offices de tourisme de l'Orne	4 500 €
Fédération française des stations vertes de vacances et des villages de neige	450 €
Association « Les Plus beaux villages de France »	450 €
Total :	171 066 €

Ces dépenses seront prélevées sur le chapitre 65 imputation B3103 65 6574 94 du budget départemental.

ARTICLE 2 : de donner délégation à la Commission permanente du Conseil départemental pour approuver les conventions à intervenir avec les organismes suivants et d'autoriser le Président du Conseil départemental à les signer :

- Association « Loisirs Accueil Orne »,
- Association « Relais des gîtes de France Orne »,
- Association « Offices de tourisme de l'Orne »,
- Association « Les Chemins du Mont Saint Michel »
- Association des amis du Château et des jardins de Sassy.

Reçue en Préfecture le : 31 mars 2021

D.4.020. AIDES A L'AGRICULTURE

Le Conseil départemental de l'Orne a décidé :

ARTICLE 1 : d'accorder les subventions aux associations et syndicats agricoles ci-dessous :

<i>Structure</i>	<i>Statut</i>	<i>Objet de la demande de subvention</i>	<i>Subvention accordée en 2020</i>	<i>Subvention proposée en 2021</i>
Ferme en fête (1)	Association	Organisation du Salon tous Paysans : rassemblement à Alençon des acteurs de l'agriculture pour promouvoir et mettre en valeur les métiers de l'agriculture et leur savoir-faire	18 000 €	18 000 €
Service remplacement Orne	Association	Service destiné aux chefs d'exploitations agricoles pour organiser leur remplacement en cas d'absence de l'exploitation (congs, maladie)	30 000 €	30 000 €
RHIZOME	CAEA (Coopérative d'activité et d'emploi agricole)	Mise en œuvre de tests d'activité agricole, destinés à favoriser l'installation de nouveaux exploitants en maraîchage, élevages, et transformation à la ferme	15 000 €	15 000 €

Solidarité Paysans Basse-Normandie	Association	Assistance auprès d'exploitants en difficulté financière par des agriculteurs bénévoles en retraite	15 000 €	15 000 €
Jeunes agriculteurs	Syndicat	Fête de la terre	5 850 €	5 850 €
		Jugement de bétail – Organisation des sélections cantonales pour la finale du concours départemental à Ferme en fête	2 250 €	2 250 €
Fédération départementale des syndicats d'exploitants agricoles (FDSEA)	Syndicat	« Fermes ouvertes »	6 300 €	6 300 €
		Organisation du transport lié à la mise en œuvre de l'opération « Fermes ouvertes »	5 000 €	5 000 €
		Observatoire des dégâts causés aux cultures par les animaux de la faune sauvage	1 800 €	1 800 €
		Campagne de sécurité dans les exploitations	1 350 €	1 350 €
Fédération des CUMA	Association	Sensibilisation des exploitants agricole à la réduction des charges de mécanisation pour réduire les charges d'exploitation et s'adapter au contexte économique	5 800 €	5 800 €
		Intervention auprès des futurs exploitants et des jeunes installés pour la réduction des charges de mécanisation et sensibilisation des responsables de CUMA à l'intégration des jeunes exploitants dans les groupes (<i>Nouvelle action en remplacement du développement d'outils numériques pour faciliter la gestion quotidienne des missions</i>)		
Normande 61	Association	Promotion de la race normande lors de concours et de portes ouvertes d'exploitations agricoles	4 950 €	4 950 €
Fédération départementale des comices agricoles	Association	Promotion et récompenses des meilleurs comices ornaux	4 500 €	4 500 €

Agriculteur français et développement international de Normandie (AFDI)	Association	Soutien de projets de coopérations en faveur des agriculteurs d'Asie ou d'Afrique	4 050 €	4 050 €
Fédération départementale Groupe Vivre en agriculture (FDGVA)	Association	Organisation de rando-fermes, visites d'exploitations pour les non agriculteurs (4/an) de mai à juillet au lieu de 3, compte tenu de la réussite de ces manifestations	4 000 €	4 000 €
ELVUP (ex.Syndicat d'élevage et de contrôle laitier de l'Orne)	Association	Appui logistique aux comices et concours départementaux	3 240 €	3 240 €
Accueil Paysan	Association	Promotion de l'accueil à la ferme, valorisation de l'environnement et des productions agricoles	2 000 €	2 000 €
PRIM'HOLSTE IN	Association	Organisation de concours de race à Alençon	1 350 €	1 350 €
Syndicat des éleveurs charolais	Syndicat	Organisation d'un concours de charolais dans une commune ornaise et de portes ouvertes	720 €	720 €
AGRECO (Association d'agriculture biologique de l'Orne)	Association	Accompagnement de nouvelles conversions à la culture biologique et promotion des engrais verts	405 €	405 €
ADEAR (Association pour le développement de l'emploi agricole et rural de l'Orne)	Association	Organisation d'une journée de rencontres en milieu urbain avec marché fermier, micro-ferme, conférences et spectacles	900 €	900 €
		TOTAL	132 465 €	132 465 €

ARTICLE 2 : d'autoriser M. le Président du Conseil départemental à signer les conventions de partenariat financier 2021 à conclure avec l'ensemble des structures détaillées à l'article 1.

La dépense correspondante, soit 132 465 € sera prélevée sur le chapitre 65 imputation B4400 65 6574 74 du budget départemental.

ARTICLE 3 : d'accorder une subvention de 176 000 € à la Chambre d'agriculture de l'Orne pour l'exercice budgétaire 2021.

La dépense sera prélevée sur le chapitre 65 imputation B4400 65 65738 74 AE 2009 B4400 F 1016 du budget départemental.

ARTICLE 4 : d'approuver la convention de partenariat financier 2021 à conclure avec la Chambre d'agriculture, précisant les modalités de versement de l'aide départementale, jointe en annexe à la délibération, et d'autoriser M. le Président du Conseil départemental à la signer.

Reçue en Préfecture le : 31 mars 2021

D.4.021. LUTTE CONTRE LA PROLIFERATION DU FRELON ASIATIQUE

Le Conseil départemental de l'Orne a décidé :

ARTICLE 1 : d'accorder une subvention de 106 000 € au Groupement de défense sanitaire (GDS) de l'Orne, dans le cadre de la lutte contre la prolifération du frelon asiatique.

La dépense sera prélevée au chapitre 65 imputation B4400 65 6574 74 du budget départemental.

ARTICLE 2 : d'approuver la convention de partenariat financier 2021, précisant les modalités de versement de la subvention, à conclure avec le GDS de l'Orne, jointe en annexe à la délibération et d'autoriser M. le Président du Conseil départemental à la signer.

Reçue en Préfecture le : 31 mars 2021

D.4.022. ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS 2021 A LA FILIERE EQUINE

Le Conseil départemental de l'Orne a décidé :

ARTICLE 1 : de prélever sur le budget 2021 une somme de : **51 000 €** au chapitre 65 imputation B5005 65 6574 32.1 correspondant aux demandes de subventions suivantes :

Domaine sport

<i>Organismes demandeurs</i>	<i>Subvention accordée en 2020</i>	<i>Subvention 2021</i>
Association USTICA organisatrice du concours complet international au Haras national du Pin	45 000 €	45 000 €
Association départementale d'attelage de l'Orne – Concours équestres	3 000 €	3 000 €
Total	48 000 €	48 000 €

Domaine élevage

<i>Organisme demandeur</i>	<i>Subvention accordée en 2020</i>	<i>Subvention 2021</i>
Association Ane normand	3 000 €	3 000 €
Total	3 000 €	3 000 €

ARTICLE 2 : d'autoriser M. le Président du Conseil départemental à signer la convention 2021 entre le Conseil départemental et l'association USTICA organisatrice d'un concours complet international.

ARTICLE 3 : de déléguer à la Commission permanente l'attribution de la subvention accordée à l'association Cheval Normandie.

Reçue en Préfecture le : 31 mars 2021

D.5.023. SUBVENTIONS AU TITRE DE LA CONSERVATION ET DE LA VALORISATION DU PATRIMOINE

Le Conseil départemental de l'Orne a décidé :

ARTICLE 1 : d'attribuer sur l'action conservation, restauration et valorisation du patrimoine (9342) et de prélever sur le chapitre 65 imputation B5007 65 6574 312, subventions de fonctionnement aux personnes, associations et autres organismes de droit privé du budget principal 2021, les subventions suivantes :

- Fondation du patrimoine - Alençon :	25 600 €
- Le savoir et le fer - Dompierre :	1 700 €
- La Loure - Vire-Normandie :	3 000 €

ARTICLE 2 : d'approuver les termes de la convention liant le Département de l'Orne et la Délégation régionale de la Fondation du patrimoine.

ARTICLE 3 : d'autoriser M. le Président du Conseil départemental à signer cette convention.

Reçue en Préfecture le : 30 mars 2021

D.5.024. SUBVENTION AU TITRE DE L'ACTION CULTURELLE - ACTION DIFFUSION

Le Conseil départemental de l'Orne a décidé :

ARTICLE 1 : d'attribuer sur l'action de diffusion (9332) et de prélever sur les crédits inscrits sur le chapitre 65 imputation B5003 65 6574 311, subventions de fonctionnement aux personnes, associations et autres organismes de droit privé du budget principal 2021 les subventions suivantes :

- La Luciole-scène de musiques actuelles - Alençon	105 000 €
- La Scène nationale 61 - Alençon	110 000 €
- L'Office de diffusion et d'information artistique de Normandie – Rouen	20 000 €
- Centre dramatique national « Le Préau » – Vire-Normandie	6 000 €

ARTICLE 2 : d'approuver la convention financière annuelle 2021 pour la Luciole, scène de musiques actuelles d'Alençon.

ARTICLE 3 : d'approuver la convention financière annuelle 2021 pour la Scène nationale 61.

ARTICLE 4 : d'approuver la convention financière annuelle 2021 pour l'Office de diffusion et d'information artistique de Normandie-Rouen.

ARTICLE 5 : d'approuver la convention cadre 2020-2022 du Pôle national de ressources du spectacle vivant en milieu rural,

ARTICLE 6 : d'autoriser M. le Président du Conseil départemental à signer ces documents.

Reçue en Préfecture le : 31 mars 2021

D.5.025. SUBVENTION AU TITRE DE L'ACTION CULTURELLE - ACTION CREATION

Le Conseil départemental de l'Orne a décidé :

ARTICLE 1 : d'attribuer sur l'action création (9334) et de prélever sur les crédits inscrits sur le chapitre 65 imputation B5003 65 6574 311, subventions de fonctionnement aux personnes, aux associations et autres organismes de droit privé du budget principal 2021 les subventions suivantes :

THEATRE - fonctionnement

➤ Théâtre Bascule - Perche-en-Nocé	10 000 €
➤ Théâtre La Boderie - Ste-Honorine-la-Chardonne	3 000 €
➤ Les Ouranies Théâtre - Alençon	3 000 €
➤ Compagnie Mycélium (Ces dames disent et Cie) - Alençon	6 000 €
➤ Compagnie Passerelles Théâtre - Argentan	2 000 €
➤ Compagnie Alphageste - Vimoutiers	2 000 €
➤ Compagnie Halem Théâtre - Bretoncelles	3 000 €
➤ Théâtre Le Loup Blanc - Laleu	4 500 €
➤ Compagnie L'Arsenal d'apparitions - Alençon	3 000 €
➤ Compagnie Bleu 202 - Alençon	3 000 €

THEATRE – création

➤ Compagnie L'Arsenal d'apparitions - Alençon	3 000 €
➤ Compagnie Mycélium (Ces dames disent et Cie) - Alençon	3 500 €
➤ Compagnie Passerelles Théâtre – Argentan	2 000 €

LIEUX DE RESIDENCE

➤ Les Arts Improvisés - St-Aubin-de-Bonneval	15 000 €
➤ Les rencontres du Tapis Vert - La Lacelle	15 000 €
➤ 2 Angles - Flers	15 000 €
➤ Pygmalion « Les Bains Douches » - Alençon	15 000 €
➤ La Chapêlmêle - Alençon	5 000 €
➤ La Corne d'Or, Espace des Arts – Tourouvre-au-Perche	3 000 €
➤ Association « Les Ateliers du Carré Rouge » - Carrouges	800 €

CENTRE CHOREGRAPHIQUE

➤ Centre chorégraphique national de Caen en Normandie	9 900 €
---	---------

ARTICLE 2 : d'approuver pour chaque lieu de résidence la convention financière d'exécution ou l'avenant financier à la convention triennale d'exécution.

ARTICLE 3 : d'autoriser M. le Président du Conseil départemental à signer ces documents.

Reçue en Préfecture le : 31 mars 2021

D.5.026. SUBVENTIONS AU TITRE DE L'ACTION CULTURELLE - FESTIVALS

Le Conseil départemental de l'Orne a décidé :

ARTICLE 1 : d'attribuer sur l'action animation (9333) et de prélever sur les crédits inscrits sur le chapitre 65 imputation B5003 65 6574 311, subventions de fonctionnement aux personnes, associations et autres organismes de droit privé du budget principal 2021 les subventions suivantes :

Musiques actuelles

- | | |
|--|---------|
| ➤ Association MAFIO'ZIK de Cerisy-Belle-Etoile
Festival « Les Bichoiseries » | 5 000 € |
| ➤ Association « Saintscène » de Saint-Céneri-le-Gérei
Festival « Saintscène » | 1 500 € |
| ➤ Association « FOKSA » de Ciral – Festival « Blizz' Art » | 2 500 € |
| ➤ Association « Alphapodis » d'Alençon – Festival « Alphapodis » | 1 000 € |
| ➤ Association « Super Biche » de Coulmer – Biches Festival | 3 000 € |

Musiques classiques

- | | |
|---|----------|
| ➤ Association Septembre Musical de l'Orne d'Alençon
Festival « Septembre musical de l'Orne » | 66 600 € |
| ➤ Association « Les Musicales de Mortagne et du Perche »
Festival « Les Musicales de Mortagne et du Perche » | 2 000 € |
| ➤ Association « Les Petites Mains Symphoniques » de Sèvres
Festival « Les Etoiles Symphoniques » | 2 000 € |

Musiques du monde et traditionnelles

- | | |
|--|---------|
| ➤ Ensemble folklorique normand « Le Point d'Alençon » d'Alençon
Festival des folklores du monde | 5 400 € |
|--|---------|

Cinéma

- | | |
|---|---------|
| ➤ Compagnie Anne REVEL-BERTRAND de Rémalard-en-Perche
Festival international de films courts sur la jeunesse | 2 500 € |
|---|---------|

Cirque – Arts de la rue - Humour

- | | |
|--|---------|
| ➤ Association « Les Andain'ries » de Rives-d'Andaine
Festival de l'humour « Les Andain'ries » | 2 250 € |
| ➤ La Brèche – Pôle national des arts du cirque de Normandie de
Cherbourg-en-Cotentin – Festival « SPRING » en Normandie | 4 000 € |

Pluridisciplinaire

- | | |
|--|---------|
| ➤ Association « Diagonale, Fédération normande du Réseau
Chainon » de Canteleu - Festival « Région en Scène » | 1 000 € |
| ➤ Compagnie du Théâtre du Loup Blanc de Laleu
Festival « Au Jardin » : Les Orne-Ithorynques | 1 000 € |

Arts plastiques

- | | |
|---|---------|
| ➤ Association « STELAAR » d'Alençon - Festival « Stelaar Nano » | 3 200 € |
|---|---------|

ARTICLE 2 : d'approuver la convention liant le Département de l'Orne et l'Association du Septembre musical de l'Orne.

ARTICLE 3 : d'autoriser M. le Président du Conseil départemental à signer cette convention.

Reçue en Préfecture le : 31 mars 2021

D.5.027. SUBVENTIONS AU TITRE DE L'ACTION CULTURELLE

Le Conseil départemental de l'Orne a décidé :

ARTICLE 1 : d'attribuer sur l'action animation (9333) et de prélever sur les crédits inscrits sur le chapitre 65 imputation B5003 65 6574 311, subventions de fonctionnement aux personnes, associations et autres organismes de droit privé du budget principal 2021 les subventions suivantes :

ANIMATIONS LOCALES

- | | |
|--|---------|
| ➤ Association Fête des Potiers - Moulins-la-Marche | 1 000 € |
| ➤ Au Cœur du Perche – Bellême | 1 000 € |
| ➤ Art Culture & Co – Perche-en-Nocé | 2 500 € |
| ➤ Moulin Blanchard - Perche-en-Nocé | 2 500 € |

CINEMA

- | | |
|---|----------|
| ➤ MaCaO 7 ^{ème} Art – Hérouville-Saint-Clair | 5 000 € |
| ➤ Normandie Images - Rouen | 6 000 € |
| ➤ Ligue de l'enseignement de Normandie (Réseau Générques) | 18 000 € |

ARTS PLASTIQUES

- | | |
|---|---------|
| ➤ Les amis de St-Céneri et de ses environs - St-Céneri-le-Gérei | 4 000 € |
| ➤ Vaertigo – Athis-Val-de-Rouvre | 1 500 € |
| ➤ La Perrière Tous Ensemble – Belforêt-en-Perche | 2 700 € |

ENSEMBLES INSTRUMENTAUX ET VOCAUX

- | | |
|--|---------|
| ➤ Orchestre régional de Normandie - Caen | 8 000 € |
| ➤ Schola de l'Orne - Alençon | 3 600 € |
| ➤ Les Arts Improvisés - St-Aubin-de-Bonneval | 4 500 € |
| ➤ Ensemble de Caelis – Flers | 2 000 € |

ASSOCIATIONS CULTURELLES DEPARTEMENTALES ET REGIONALES

- | | |
|---|---------|
| ➤ Le FAR, Agence musicale régionale – Hérouville-Saint-Clair | 9 000 € |
| ➤ Association départementale Culture et bibliothèques pour tous - Damigny | 3 600 € |
| ➤ Focus Jazz – Hérouville-Saint-Clair | 500 € |
| ➤ Normandie Livre et Lecture – Caen | 3 000 € |

AIDE A LA DIFFUSION DU SPECTACLE VIVANT

- | | |
|---|---------|
| ➤ La Classe – St-Hilaire-sur-Risle | 1 000 € |
| ➤ Jeunesses musicales de France – Délégation de Flers | 1 000 € |
| ➤ Festiv' Art Production – Putanges-le-Lac | 1 500 € |

- | | |
|---|---------|
| ➤ Les Trottoirs Mouillés – Domfront-en-Poiraise | 4 000 € |
| ➤ TFT Label – L’Aigle | 5 000 € |
| ➤ Le RAVE – Flers | 5 000 € |

PRATIQUES AMATEURS

- | | |
|---------------------------|---------|
| ➤ Josquin des Prés – Sées | 2 000 € |
|---------------------------|---------|

ARTICLE 2 : d’approuver les termes de la convention liant le Département de l’Orne et Normandie Images.

ARTICLE 3 : d’autoriser M. le Président du Conseil départemental à signer cette convention.

Reçue en Préfecture le : 31 mars 2021

D.5.028. SUBVENTIONS AU TITRE DES MUSIQUES ACTUELLES

Le Conseil départemental de l’Orne a décidé :

ARTICLE 1 : d’attribuer sur l’action animation (9333) et de prélever sur les crédits inscrits sur le chapitre 65 imputation B5003 65 65737 311, subventions de fonctionnement aux autres établissements publics locaux du budget principal 2021 une subvention de 5 000 € au Centre national de la musique.

ARTICLE 2 : d’attribuer sur l’action animation (9333) et de prélever sur les crédits inscrits sur le chapitre 65 imputation B5003 65 6574 311, subventions de fonctionnement aux personnes, associations et autres organismes de droit privé du budget principal 2021 une subvention de 13 000 € au FAR, Agence musicale régionale.

Reçue en Préfecture le : 31 mars 2021

D.5.029. ATELIER CANOPE DE L'ORNE - SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT ET D'INVESTISSEMENT 2021

Le Conseil départemental de l’Orne a décidé :

ARTICLE 1 : d’accorder une subvention globale de 48 000 € à la direction territoriale de Canopé pour la Normandie en faveur de l’Atelier Canopé 61 Alençon répartie pour 17 000 € en investissement et 31 000 € en fonctionnement qui serait imputée aux chapitres 204 imputation B5004 204 204181 28 (biens matériels et études) et 65 imputation B5004 65 65738 28 (subventions de fonctionnement aux organismes publics divers) du budget primitif départemental 2021.

ARTICLE 2 : d’autoriser M. le Président du Conseil départemental à signer l’avenant n°4 à la convention signée le 27 mars 2015, précisant l’objet des subventions respectives et leurs modalités de versement, dont le modèle est joint en annexe à la délibération.

Reçue en Préfecture le : 29 mars 2021

D.5.030. SOUTIEN A LA VIE ASSOCIATIVE - UNIVERSITE INTER-AGES DE NORMANDIE

Le Conseil départemental de l’Orne a décidé d’accorder la subvention suivante au titre d’une demande de renouvellement pour 2021:

* Université inter-âges Normandie – Caen

800 €

et de prélever les crédits correspondants au chapitre 65 imputation B5004 65 6574 28 subventions de fonctionnement aux personnes, associations et autres organismes de droit privé, du budget départemental 2021.

Reçue en Préfecture le : 29 mars 2021

D.5.031. CONTRAT TERRITOIRE LECTURE 2021-2023

Le Conseil départemental de l'Orne a décidé d'approuver le contrat territoire lecture 2021-2023 et d'autoriser M. le Président du Conseil départemental de l'Orne à le signer et à le mettre en œuvre.

Reçue en Préfecture le : 31 mars 2021